

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 22 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2024BC8-5-22**

#### **OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION DU GOLF ET LA CC2R POUR LES COURS AUPRÈS DES SCOLAIRES**

##### **Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

##### **Absents excusés :**

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

##### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

**2024BC8-5-22**

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION DU GOLF ET LA CC2R POUR  
LES COURS AUPRÈS DES SCOLAIRES**

Le Président rappelle que depuis des années les élèves de cycle 3 des écoles de la Communauté suivent l'activité GOLF/KAYAK au golf communautaire.

Dans ce cadre, nous accueillons simultanément les élèves en demi-groupes. Le 1<sup>er</sup> sur le lac participe à la séance kayak encadrée par un Educateur des Activités Physiques et Sportives de la Communauté, tandis que le 2<sup>nd</sup> suit des cours de golf avec un intervenant extérieur agréé par le Directeur Académiques des Services de l'Education Nationale 82.

Pour cela, la CC2R, organise et prend en charge les transports pour les écoles de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Habituellement, les sessions sont réparties en deux périodes sur l'année scolaire de septembre à novembre et d'avril à juin.

Enfin, la CC2R rémunère l'association sur un tarif de 80 € pour la séance de 2 heures ce montant est identique depuis plus de 5 ans.

A cet titre, il convient d'actualiser la convention.

Le Président propose :

- d'approuver les termes de la convention,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention, au nom et pour le compte de la Communauté.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention, au nom et pour le compte de la Communauté.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024  
Au registre sont les signatures

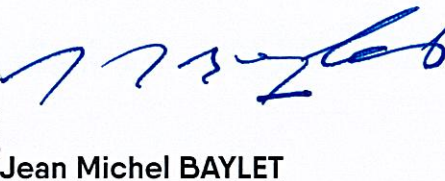
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire d'Auvillar



Olivier RENAUD

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 AVR. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 AVR. 2024